



VENUS CONSULTING



FORMATION

Livret IOBSP niveau 2

CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT

Programme de formation conforme à l'arrêté du 18 juillet 2022 et aux articles R. 519- 8 et R. 519-9 du code monétaire et financier

MODALITÉ D'ACCÈS : Les inscriptions se font par mail à conseiller@venusconsulting.fr ou en ligne sur notre site. Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance. Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation en e-learning : Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (conseiller@venusconsulting.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

CAPACITÉ PROFESSIONNELLE DES INTERMÉDIAIRES EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE SERVICES DE PAIEMENT

IOBSP NIVEAU 2

OBJECTIFS VISÉS

- Répondre aux exigences du livret formation posées par la loi pour les Intermédiaires en Opérations de Banque et Services de Paiement (délivrance du livret niveau I) ;
- Justifier auprès de l'ORIAS de sa capacité professionnelle en tant que courtier en financement ou mandataire non exclusif.

PUBLIC

Toute personne souhaitant exercer le métier de courtier en assurance.

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITÉ PÉDAGOGIQUES :

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours en e-learning
- Les contrôles de connaissances

PROGRAMME

UNITÉ 1 : LES SAVOIRS GÉNÉRAUX

• Connaissance du contexte général de l'activité d'intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement

- Les différentes catégories réglementaires d'IOBSP

(art. R. 519-4 COMOFI) et les modalités d'exercice de l'activité : contenus et limites

- Les fondamentaux du droit commun
- Les conditions d'accès et d'exercice
- La lutte contre le blanchiment des capitaux et le

financement du terrorisme

- Les modalités de distribution

UNITÉ 2 : CONNAISSANCES GÉNÉRALES SUR LE CRÉDIT

• Nature et finalités des différentes formes de crédit aux particuliers

- Caractéristiques et finalités des crédits aux professionnels

Analyse des caractéristiques financières d'un

- crédit

UNITÉ 3 : NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES GARANTIES

- Les différents types de garanties
- Leurs limites
- Notions générales sur les sûretés
- Le cautionnement

UNITÉ 4 : NOTIONS GÉNÉRALES SUR LES ASSURANCES DES EMPRUNTEURS

- Généralités
- Les risques couverts
- Tarification du risque emprunteur

UNITÉ 5 : LES RÈGLES DE BONNE CONDUITE

- La protection du client
- La prévention du surendettement et l'endettement responsable
- La prévention des conflits d'intérêts

UNITÉ 6 : CONTRÔLES ET SANCTIONS

• Connaissance des infractions et manquements relatifs au non-respect des règles figurant au titre Ier du livre III du code de la consommation et de leurs sanctions

• Les contrôles internes et le CRBF no 97-02 relatif au contrôle des établissements de crédit

• La notion de prestation essentielle ou importante externalisée par la banque

Ses conséquences pour l'IOBSP

- SACP : compétences, contrôle, sanctions
- DGCCRF : compétences, contrôle, sanctions
- ORIAS : compétences, contrôle
- Rôle de l'autorité de publicité

MODULES DE SPÉCIALITÉS :

MODULE 1 : CRÉDIT À LA CONSOMMATION ET CRÉDIT DE TRÉSORERIE .

MODULE 2 : LE REGROUPEMENT DE CRÉDITS .

MODULE 3 : LES SERVICES DE PAIEMENTS .

MODULE 4 : LE CRÉDIT IMMOBILIER .

MODULE 5 : APPROFONDISSEMENTS

Évaluation finale à la fin du parcours de formation.

L'apprenant devra obtenir un score minimum de 70% de bonnes réponses pour réussir l'évaluation et obtenir la certification et le livret pour l'immatriculation à l'Orias

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT :

Au moyen d'un accès elearning, le stagiaire étudiera l'ensemble des savoirs et techniques nécessaires au métier d'IAS. Le temps minimum de formation est de 150 heures. Ce temps prend en compte :

- L'étude des cours sur e-learning
- Les contrôles de connaissances

Le responsable pédagogique est à la disposition de chaque stagiaire pour toute question, par mail à conseiller@venusconsulting.fr, par téléphone au 09.72.66.73.39.